

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_113 : ADHESION AU RESEAU « OCCITANIE COOPERATION »

La coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de conclure des partenariats avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France.

Dans ce cadre, l'association « Occitanie Coopération » a pour vocation de développer la coopération et la solidarité internationales en Occitanie, d'optimiser les pratiques des porteurs de projet, de rendre visible et fédérer la plus large pluralité d'acteurs en vue de développer les échanges et la concertation.

Occitanie Coopération est une association loi 1901 créée en 2012, à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées (devenue Région Occitanie en 2016) qui est reconnue comme Réseau Régional Multi-Acteurs de la coopération décentralisée (RRMA) par le Ministère des Affaires étrangères et européennes depuis 2013. En tant que tel, Occitanie Coopération compte parmi les douze RRMA français réunis au sein de la Cirrma (Conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs).

Toute adhésion devient définitive après validation par le Conseil d'administration d'Occitanie Coopération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'adhésion à « Occitanie Coopération » dont le montant de la cotisation annuelle s'élève au maximum à 2 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DESIGNE** M. Pierre JORDA pour représenter la communauté d'Agglomération au sein de l'association Occitanie Coopération.

Le Président,



Pascal MERCIER.